



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Rapport d'inspection prévu
par la Loi de 2007 sur les
foyers de soins de longue
durée**

Health System Accountability and
Performance Division
Performance Improvement and
Compliance Branch

Division de la responsabilisation et de la
performance du système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et
de la conformité

Ottawa Service Area Office
347 Preston St 4th Floor
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: (613) 569-5602
Facsimile: (613) 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, 4^e étage
OTTAWA (Ontario) K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie destinée au public

Date(s) du rapport	N° d'inspection	N° de registre	Type d'inspection
5 mai 2016	2016_346133_0017	034363-15	Suivi

Titulaire de permis

Chartwell Master Care LP
100 Milverton Drive, bureau 700, MISSISSAUGA, ON L5R 4H1

Foyer de soins de longue durée

CHATEAU GARDENS LANCASTER LONG TERM CARE CENTRE
105 MILITARY ROAD NORTH, C.P. 429, LANCASTER, ON K0C 1N0

Inspecteur(s)/Inspectrice(s)

JESSICA LAPENSÉE (133)

Résumé de l'inspection

Cette inspection a été menée dans le cadre d'un suivi.

Cette inspection s'est tenue le 2 mai 2016.

Le suivi concernant un ordre de conformité visant les soins infirmiers offerts 24 heures sur 24.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec l'administrateur et le directeur des soins.

L'inspecteur a examiné l'horaire des quarts de travail du personnel infirmier autorisé du foyer pour la période du 27 mars 2016 au 2 mai 2016.

Le protocole d'inspection suivant a été utilisé lors de cette inspection :
effectif du personnel.



Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA

Au moment de l'inspection, les non-respects suivants avaient été corrigés :

EXIGENCE	TYPE DE MESURE	N° DE L'INSPECTION	N° DE L'INSPECTEUR/ INSPECTRICE
LFSLD, L.O. 2007, chap. 8, par. 8 (3)	OC 003	2015_381592_0028	133

NON-RESPECTS

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
OC — Ordre de conformité
RD — Renvoi de la question au directeur
OTA — Ordres, travaux et activités

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».

Date de délivrance : 5 mai 2016

Signature de l'inspecteur ou de l'inspectrice

Original signé par l'inspecteur ou l'inspectrice.